

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. COATES—LA MAISON DE FEU LE TRÈS HON. J. G. DIEFENBAKER

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Madame le Président, je n'empièterai pas beaucoup sur le temps dont dispose la Chambre, mais je dois attirer l'attention de la Chambre sur une question de privilège qui intéresse, à mon sens, tous les députés puisque nous représentons la population du Canada. L'ancien premier ministre du Canada, le très honorable John Diefenbaker avait légué aux Canadiens sa maison de Rockcliffe pour qu'on en fasse un musée rappelant le rôle important qu'il a joué à titre de premier ministre du Canada et de citoyen éminent.

Deuxièmement, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a annoncé la décision que la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada a prise à propos de la maison de M. Diefenbaker, située à Rockcliffe. Pour ma part, je trouve qu'il appartient aux Canadiens de décider et qu'une telle décision ne doit pas être l'apanage d'une Commission, quelle qu'elle soit. C'est au gouvernement du Canada et plus particulièrement au premier ministre (M. Trudeau) qu'il incombe de décider si nous devons accepter le cadeau qui est offert aux Canadiens, comme l'ont annoncé les exécuteurs testamentaires du regretté John Diefenbaker.

● (1510)

J'ai communiqué avec le premier ministre, le ministre de l'Environnement et le secrétaire d'État (M. Fox) pour leur dire à tous trois que la Fondation John G. Diefenbaker était prête à entrer en pourparlers avec le gouvernement du Canada dans le but d'assumer les responsabilités exposées dans le testament de M. Diefenbaker...

Mme le Président: A l'ordre. Je voudrais que le député me fasse savoir en quoi consiste exactement sa question de privilège. Je constate qu'il insiste sur un point. Il se plaint d'une situation qu'il n'approuve pas, mais cela ne constitue pas en soi une question de privilège. Je voudrais qu'il se contente de me dire en quoi consiste cette dernière.

M. Coates: Madame le Président, je vais vous le dire sans tarder. J'essaie de vous faire comprendre qu'une Commission chargée par le gouvernement du Canada d'assumer certaines responsabilités au nom des Canadiens a annoncé, par l'intermédiaire du ministre de l'Environnement, une décision qui déprécie l'œuvre de M. Diefenbaker. Cette Commission compte prendre certaines mesures relatives à la brillante carrière de ce dernier. D'après ce que j'ai lu, la Commission s'est opposée à ce que l'on accepte le legs de M. Diefenbaker. Dans son testament, M. Diefenbaker n'a pas fait ce legs à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Il l'a fait aux citoyens canadiens, au Parlement du Canada et au gouvernement du Canada qui, naturellement, doit agir au nom des Canadiens.

En fait, une commission a pris une décision qui nous porte à croire que le gouvernement n'acceptera pas les legs fait aux Canadiens.

J'estime que les Canadiens ont le droit de savoir. Ils sont en droit de s'attendre à ce que les dernières volontés de M. Diefenbaker soient respectées. Je suis persuadé que l'ensemble de la population et tous les membres de la Chambre qui la

Privilège—M. Coates

représentent le souhaitent. Selon moi, il ne suffit pas de remettre l'affaire entre les mains d'un organisme quelconque, qu'il s'agisse d'une commission ou autre, pour éliminer le problème du legs.

Les avocats des exécuteurs testamentaires de M. Diefenbaker ont laissé entendre que si le don fait aux Canadiens par feu John G. Diefenbaker n'était pas accepté, ils l'ajouteraient au restant de sa succession et qu'ils en disposeraient de leur mieux. Ce serait une véritable tragédie pour les Canadiens, qui se sentiraient bafoués, si le gouvernement fédéral refusait d'indiquer s'il compte accepter le legs ou pas. La Chambre et les Canadiens ont le droit de connaître la position du gouvernement à ce sujet. J'estime que le gouvernement ne devrait pas se servir d'un organisme comme la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour faillir à ses obligations envers le peuple.

A titre d'information pour les membres du gouvernement, je leur signale que la fondation Diefenbaker a écrit au premier ministre, au ministre de l'Environnement et au secrétaire d'État pour leur faire savoir qu'elle était prête à se charger d'accomplir la volonté du défunt si le gouvernement fédéral acceptait le don, afin que les contribuables canadiens n'aient pas à assumer les frais d'entretien et de fonctionnement de la demeure de M. Diefenbaker.

Ce que je trouve condamnable et inacceptable, c'est d'entendre dire que la demeure de M. Diefenbaker présente peu d'intérêt parce qu'il n'y a pas vécu étant premier ministre ou chef de l'opposition. Le premier ministre canadien vit au 24 promenade Sussex, le chef de l'opposition (M. Clark), lui, vit à Stornaway. Quant aux autres députés, ils vivent chacun chez soi. Pendant des années, M. Diefenbaker a vécu dans sa demeure de Rockcliffe. C'est là qu'il y a écrit ses mémoires. C'est là que sa femme est décédée. C'est là aussi qu'il est mort. Cela me semble incroyable qu'une commission chargée des monuments et des lieux historiques canadiens refuse comme cela de transformer la maison où M. Diefenbaker décéda en un musée que les futures générations de Canadiens pourraient visiter.

En ce qui me concerne, je trouve ridicule de prétendre que le gouvernement du Canada, par le biais de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, accepterait d'ériger un monument à Prince-Albert au lieu d'accepter le legs provenant de la succession de M. Diefenbaker. Tous les députés devraient savoir que peu de gens ont l'occasion de se rendre à Prince-Albert, mais surtout se rappeler que près d'un million de touristes ont visité notre capitale l'an dernier. C'est ici que se trouvent la maison Laurier et Kingsmere.

Par le biais de cette commission, le gouvernement donne à entendre qu'il nous faudrait refuser ce legs et la possibilité d'ouvrir un musée à la mémoire du très honorable John G. Diefenbaker. Je ne suis pas d'accord. Le gouvernement ne devrait pas, à mon avis, se cacher derrière une commission pour éviter d'assumer sa responsabilité à l'égard des Canadiens, d'accepter cette maison. Le gouvernement devrait, aujourd'hui, exposer très clairement ses véritables intentions. S'il se propose de refuser le legs d'un ancien premier ministre du pays, qu'il le fasse savoir aux Canadiens.